

3 juillet 2009
Français
Original: anglais

**Dix-neuvième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre le trafic
illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

Île de Margarita (République bolivarienne du Venezuela)
28 septembre-2 octobre 2009

Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
5. Table ronde sur le renforcement de la coopération entre les services prenant part à la lutte contre le trafic de drogues entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États africains, en particulier d'Afrique de l'Ouest.
6. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail.
7. Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et aux textes issus du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants.
8. Organisation de la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.



Annotations

1. Élection du Bureau

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social. Par le passé, les Réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, ont élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Le projet d'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, a été approuvé à dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, tenue à Tegucigalpa du 13 au 17 octobre 2008.

À sa cinquante-deuxième session, la Commission des stupéfiants a adopté la résolution 52/10, intitulée "Renforcement de la coopération interrégionale entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest pour combattre le trafic de drogues", dans laquelle elle a invité le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, en tant que hôte de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, à réviser, en consultation avec les États Membres et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), l'ordre du jour de cette réunion pour faire en sorte qu'il mette tout particulièrement l'accent sur la coopération entre les services prenant part à la lutte contre le trafic de drogues entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États africains, en particulier d'Afrique de l'Ouest.

À sa trente-huitième session, la Commission avait recommandé de distribuer par écrit, plutôt que de lire en séance, les déclarations générales et les statistiques concernant les tendances nationales du trafic de drogues. Les gouvernements sont donc invités à communiquer à l'UNODC, avant le 27 juillet 2009, un rapport de deux pages sur les tendances les plus récentes du trafic de drogues dans leur pays. Seuls les rapports reçus avant cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Après l'adoption de l'ordre du jour, la dix-neuvième Réunion voudra peut-être établir un calendrier et convenir de l'organisation de ses travaux. On trouvera en annexe au présent document le projet d'organisation des travaux pour examen par la Réunion.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations (UNODC/HONLAC/19/1)

3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues

Les participants sont invités à informer la Réunion des mesures que leurs gouvernements ont prises depuis la tenue de la dix-huitième Réunion pour améliorer la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines tels que les enquêtes conjointes, la formation aux techniques de détection et de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues. Ils sont invités à faire part à la Réunion des mesures prises pour lutter contre le trafic de drogues et, en particulier, à donner un aperçu des problèmes qui, dans la pratique, entravent la coopération aux niveaux régional et interrégional, ainsi que des mesures visant à surmonter ces problèmes.

À la dix-huitième Réunion, il a été proposé que les réunions à venir envisagent notamment la création de centres nationaux et régionaux d'information et de coordination permettant de traiter et d'échanger en temps réel les informations, notamment les informations stratégiques et opérationnelles.

Ces dernières années, un certain nombre d'initiatives et de plates-formes, concernant notamment des applications logicielles, ont été mises au point aux niveaux national et régional pour faciliter l'échange d'informations. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants auront la possibilité de présenter les évolutions récentes et prometteuses dans ce domaine. La discussion devrait porter sur les mécanismes et les plates-formes propres à faciliter l'échange d'informations et les options possibles pour mettre ces plates-formes et applications logicielles connexes à la disposition des pays de la région, afin d'améliorer l'échange opérationnel d'informations et de promouvoir le développement de systèmes intégrés ou compatibles.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les statistiques des tendances du trafic de drogues dans les Amériques et dans le monde (UNODC/HONLAC/19/2)

Note du Secrétariat sur la situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale (UNODC/HONLAC/19/CRP.1)

4. Application des recommandations adoptées à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants sont invités à informer la dix-neuvième Réunion des mesures prises par leurs gouvernements pour donner suite aux recommandations adoptées à la dix-huitième Réunion. Pour l'examen de ce point, la Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat établie à partir des réponses envoyées par les pays sur les mesures prises à cet égard.

Pour permettre au Secrétariat d'établir un rapport sur la suite donnée aux recommandations, les pays sont instamment priés de renvoyer le questionnaire rempli avant le 27 juillet 2009.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'examen de l'application des recommandations adoptées à la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/19/3)

5. Table ronde sur le renforcement de la coopération entre les services prenant part à la lutte contre le trafic de drogues entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États africains, en particulier d'Afrique de l'Ouest

La table ronde sur le renforcement de la coopération entre les services prenant part à la lutte contre le trafic de drogues entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États africains, en particulier d'Afrique de l'Ouest, traitera les questions liées au trafic de drogues, en particulier le trafic de cocaïne entre les deux régions et vers les pays de destination d'autres régions. La situation actuelle et le mode opératoire de groupes criminels organisés et de délinquants particuliers seront également examinés. Les participants feront des exposés ou informeront la Réunion des études de cas et des saisies récentes. Ils seront en outre invités à examiner les problèmes que la prévention du trafic de cocaïne entre les deux régions et vers les pays de destination d'autres régions pose aux autorités, ainsi que des questions liées aux ressources humaines et techniques, à la formation, au transport et à la corruption.

L'accent sera mis en particulier sur les questions de liaison opérationnelle et de coordination. À cet égard, le recensement des services homologues compétents appropriés et des dispositions juridiques spécifiques applicables aux demandes de renseignement est d'une importance capitale. Les participants seront invités à donner un aperçu des réponses opérationnelles données à ces demandes, ainsi que de toute contrainte systémique existant dans leurs pays et des propositions ou mesures visant à y remédier.

Les participants voudront peut-être étudier les moyens d'améliorer encore la collecte de données et les modalités de coopération et de communication et l'opportunité de mettre en place un système d'alerte précoce et de lutte contre le trafic par mer et par air. La discussion devrait porter notamment sur le rôle des mécanismes et initiatives actuels, comme le Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogues, les projets de l'UNODC relatifs à la coopération en matière de détection, de répression et de renseignement au service de la lutte contre le trafic de cocaïne d'Amérique latine vers l'Afrique de l'Ouest et le Programme mondial de contrôle des conteneurs, et d'autres instances d'appui comme l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le réseau de bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement de l'Organisation mondiale des douanes.

Les participants seront encouragés à examiner et exposer les itinéraires et les tendances du trafic de drogues, ainsi que les mesures de lutte qui se sont révélées efficaces, en accordant une attention particulière à la nécessité de créer entre pays d'origine, de transit et de destination des mécanismes de coopération efficaces, gardant à l'esprit que ces mécanismes ont souvent des fonctions multiples et interchangeables.

La table ronde examinera en outre les thèmes suivants:

- a) Trafic par mer, notamment utilisation de navires gigognes, de bateaux de pêche, de bateaux de plaisance privés et de caboteurs, ainsi que questions relatives à la collecte de données et aux initiatives de surveillance côtière;
- b) Trafic par air, notamment utilisation d'aéronefs privés, identification et localisation des pistes de décollage et d'atterrissage, ainsi que questions relatives à la collecte de données et à la coopération de l'aviation civile;
- c) Rôle des groupes criminels organisés et mouvements de personnes et de suspects entre les pays des deux régions et au-delà, ainsi que mécanismes d'échange rapide d'informations y relatives.

Dans sa résolution 52/10, la Commission des stupéfiants a prié le Secrétariat de faire figurer dans le rapport sur les mesures prises par ses organes subsidiaires qu'il lui présentera à sa cinquante-troisième session, pour examen et suite à donner, les recommandations sur les moyens d'améliorer la coopération entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest dans la lutte contre le trafic de drogues adoptées par la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.

6. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Des groupes de travail spéciaux seront créés pour examiner les problèmes posés par le trafic de drogues dans la région et pour favoriser des débats informels et des échanges de vues ouverts, l'objectif étant de resserrer la coopération entre les différents services de détection et de répression en matière de drogues. Les groupes seront invités à présenter leurs conclusions et recommandations à la plénière pour qu'elle les approuve et les inclue dans le rapport de la dix-neuvième Réunion.

Compte tenu de consultations concernant l'évolution de la situation dans la région, chaque groupe de travail sera invité à examiner les lignes directrices suivantes pour la formulation de ses recommandations:

- a) Recenser les problèmes spécifiques, opérationnels et autres, auxquels doivent faire face les services de détection et de répression dans la région;
- b) Proposer des mesures qui pourraient ou devraient être prises aux niveaux national, sous-régional ou régional pour lutter contre des caractéristiques particulières du trafic de drogues dans la région;
- c) Intensifier la coopération régionale en recherchant des partenaires potentiels dans des domaines spécifiques du contrôle des drogues;
- d) Présenter des conclusions et des recommandations précises et pertinentes en séance plénière.

Il a été proposé que les groupes de travail examinent les thèmes ci-après:

Amélioration de l'efficacité des livraisons surveillées entre États

Un certain nombre de questions liées aux livraisons surveillées et à leur utilisation pourraient être examinées par les participants, notamment les compétences et les capacités juridiques des États participants s'agissant d'organiser des opérations de

livraison surveillée ou de répondre à des demandes de livraison surveillée; les difficultés rencontrées par les services de détection et de répression dans la planification et l'exécution de telles opérations; la désignation des personnes ou des autorités compétentes habilitées à répondre aux demandes de livraison surveillée; la prise en compte des enseignements tirés de la coopération interrégionale en matière de livraisons surveillées entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest; et les pratiques optimales dans ce domaine.

Les participants devraient être prêts à présenter leurs expériences, notamment des cas spécifiques, et à faire des propositions quant aux moyens d'améliorer les aspects opérationnels des livraisons surveillées et leurs résultats, par exemple en garantissant l'échange rapide d'informations et en protégeant leur intégrité.

Gestion efficace des frontières aux terminaux à conteneurs maritimes

Les participants pourraient se pencher sur l'utilisation des conteneurs maritimes pour le trafic de drogues et examiner les moyens de renforcer les dispositifs de contrôle des chaînes de distribution et des ports. Ils pourraient aussi examiner les moyens d'instaurer des partenariats viables entre les entités opérant dans les terminaux, à savoir les services de détection et de répression, les administrations portuaires, les compagnies maritimes et les transitaires; et s'intéresser à l'évaluation des risques, à leur caractérisation et au ciblage approprié des opérations.

Les participants devraient être prêts à mettre en commun leurs connaissances techniques, idées et procédures concernant les mesures de contrôle et l'échange de renseignements opérationnels, notamment sur le mode opératoire et les méthodes de dissimulation utilisés par les trafiquants. La discussion pourrait également porter sur la définition de pratiques optimales et de normes communes, pour éviter la contamination des conteneurs dans les zones portuaires, maritimes et sèches, et sur les stratégies, réponses et initiatives existantes en matière de gestion du trafic de conteneurs dans les terminaux.

7. Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et aux textes issus du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants

La dix-neuvième Réunion sera informée de la suite donnée aux plans d'action adoptés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Elle sera également informée des résultats du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, qui a abouti à l'adoption, par les États Membres, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Les participants seront invités à examiner les difficultés que les États de la région ont à appliquer la Déclaration politique et le Plan d'action, en particulier sa deuxième partie, sur la réduction de l'offre et les mesures connexes, les effets de ces difficultés sur les suites données et la contribution que les réunions des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes pourraient apporter à la Commission à cet égard.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les résultats du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants sur les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (A/64/92-E/2009/98)

8. Organisation de la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants à la Réunion examineront un projet d'ordre du jour provisoire de la vingtième Réunion HONLEA, Amérique latine et Caraïbes, indiquant notamment les thèmes à étudier en groupes de travail, ainsi que les lieux où pourraient se tenir les futures réunions. Aux fins de la planification, et de manière à faciliter dans une large mesure la préparation et l'organisation de la vingtième Réunion, il serait souhaitable de fixer le lieu de cette dernière ainsi que les thèmes à étudier en groupes de travail lors de la dix-neuvième Réunion. Le Secrétariat communiquera, sur demande, copie de la lettre d'accord type indiquant la contribution de l'ONU, d'une part, et celle du pays d'accueil, d'autre part.

Les participants à la Réunion sont également invités à débattre de toute autre question liée à l'organisation de leurs travaux, en vue d'en améliorer la teneur et le suivi.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'organisation de la vingtième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes (UNODC/HONLAC/19/4)

9. Questions diverses

À la dix-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, un certain nombre de propositions ont été faites en ce qui concerne les sujets susceptibles d'être examinés lors de réunions à venir, notamment a) l'amélioration des mécanismes d'entraide judiciaire dans la région; b) la création d'un fonds régional pour la lutte contre les drogues illicites en vue de favoriser la coopération grâce à la formation et à des projets intéressants tous les États membres; et c) la création d'un observatoire régional des drogues pour suivre les tendances du trafic et de la consommation. Au titre de ce point, les participants à la Réunion auront l'occasion d'examiner ces propositions et tout autre thème important, comme les questions urgentes que soulèvent les rapports des pays.

10. Adoption du rapport de la dix-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

Les participants adopteront le rapport sur les travaux de la dix-neuvième Réunion, qui comportera les conclusions et recommandations des groupes de travail, dans l'après-midi du vendredi 2 octobre 2009.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>		<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Lundi 28 septembre	8 h 30		Inscription
	10 heures-13 heures		Ouverture
		1	Élection du Bureau
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
15 heures-18 heures	3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues	
	3	Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues (<i>suite</i>)	
Mardi 29 septembre	9 h 30-12 h 30	4	Application des recommandations adoptées à la dix-huitième Réunion
	14 h 30-17 h 30	6	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail
Mercredi 30 septembre	9 h 30-12 h 30	6	Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail (<i>suite</i>)
	14 h 30-17 h 30	5	Table ronde
Jeudi 1^{er} octobre	9 h 30-12 h 30	5	Table ronde (<i>suite</i>)
	14 h 30-17 h 30	5	Table ronde (<i>suite</i>)
Vendredi 2 octobre	10 heures-13 heures	7	Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale
		8	Organisation de la vingtième Réunion
	15 heures-18 heures	9	Questions diverses
		10	Adoption du rapport de la dix-neuvième Réunion